

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 28/04/2022
Conseillers élus : 9

Séance du : 05/05/2022
Présents : 6

Date d'affichage : 06/05/2022
Votants : 9

L'an deux mil vingt-deux et le cinq mai, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Marie-Dominique DELORME, Christian BALIGAND, Bastien ROUX, Catherine FASSEUR.

Étaient excusés : Pierre LIONET représenté par Olivier LORNE, Lucie MORAILLON représentée par Catherine FASSEUR et Nicolas GUILLAUME représenté par Christian BALIGAND,

A été désigné secrétaire de séance : Olivier LORNE

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 14 avril 2022, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ELECTION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE DU RPI DES 4 SAISONS

Pour faire suite à la démission de Nicolas GUILLAUME du poste de délégué suppléant au Syndicat à vocation scolaire du RPI des 4 Saisons, il convient de procéder à son remplacement par une élection au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal.

Il est proposé la candidature de Olivier LORNE.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote. Le dépouillement du 1^{er} tour de scrutin a donné les résultats ci-après :

Olivier LORNE est élu au 1^{er} tour délégué suppléant du Syndicat à vocation scolaire du RPI des 4 Saisons.

ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SAONE-ET-LOIRE ARTICLE 25 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984 MODIFIE

M. le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la bourse de l'emploi ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique, futur CST), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité ou l'établissement public peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

Emploi - mobilité	Prestation de recrutement
	Agence d'intérim territorial
Santé au travail et prévention des risques	Service de médecine préventive
	Prestations d'accompagnement collectif par un psychologue du travail
	Prestations d'accompagnement individuel par un psychologue du travail
	Prestation « Document unique d'évaluation des risques professionnels »
	Mise à disposition d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)
	Service de médecine de contrôle
Administration du personnel	Gestion externalisée des paies et des indemnités
	Retraite CNRACL : demande d'avis préalable à la CNRACL
	Retraite CNRACL : Qualification de compte individuel retraite (QCIR)
	Retraite CNRACL : Simulation de calcul
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite normale
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite pour invalidité
	Retraite CNRACL : Forfait simulation de calcul + liquidation de pension pour retraite normale

Thème	Prestations
Gestion des documents et des données	Prestation d'accompagnement à la protection des données
	Prestation d'assistance à l'archivage
	Conseil en gestion des données
Conseil, organisation et changement	Projet de territoire et Charte de gouvernance
	Projet de mandat
	Mutualisation
	Transferts de compétences
	Fusions, modifications et dissolutions d'EPCI
	Création de communes
	Projet d'administration
	Relations élus-services
	Projet de service
	Diagnostic organisationnel et réorganisation
	Coaching individuel
	Co-développement
	Organisation du temps travail
	Règlement intérieur
	Outils RH (organigramme, fiches de postes...)
	Mise en œuvre ou réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)
Animation de séminaires et d'ateliers de co-construction	

Les prestations détaillées dans chaque rubrique sont susceptibles d'évoluer et/ ou de s'enrichir, le CDG 71 souhaitant s'adapter constamment aux besoins des collectivités et établissements publics du département.

M. le Maire rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenu un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La convention-cadre prendra effet à la date de signature par la Commune. Qu'elle que soit la date de signature, le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026.

M. le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les termes de la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 6 mai 2022,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention-cadre et les actes subséquents. (Convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

APPROBATION DU CONTRAT DE LOCATION ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE COMMUNALE

M. le Maire rappelle que lors de la précédente séance du Conseil municipal, les conseillers avaient travaillé collégialement à la rédaction du projet de contrat de location et du Règlement Intérieur de la Salle Communale.

Ces 2 documents ont été rédigés de telle manière qu'ils puissent permettre de répondre aux demandes des associations de la Commune et de ses habitants, mais également qu'ils garantissent au mieux la pérennité de cet équipement qui vient d'être rénové et qui est affecté en priorité aux élèves de notre école.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE RAPPORTER la délibération du Conseil municipal n° 2020-06A en date du 3 juillet 2020, portant délégations de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités locales au Maire, pour ce dossier,
- D'APPROUVER les termes du contrat de location et du Règlement Intérieur de la Salle Communale,
- DE FIXER les tarifs de la mise en œuvre de cette location comme suit :

	Période été	Période hiver
AG ou réunion de travail	gratuit	gratuit
Autres utilisations Pour les associations de la Commune Tarif à la Journée	40 €	50 €
Autres utilisations Pour les habitants de la Commune Tarif à la Journée	80 €	100 €

Période été : fin des vacances de Pâques à la veille du 1^{er} jour des vacances scolaires de la Toussaint

Période hiver : 1^{er} jour des vacances scolaires de la Toussaint à la fin des vacances de Pâques

. Chèque de caution dégradation : 500 €

. Chèque caution ménage : 150 €

- D'AUTORISER M. le Maire à signer contrat de location et du Règlement Intérieur de la Salle Communale et tous les documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux pour la mise en place du Shelter (chambre pour la fibre) à partir du 9 mai prochain.
- Validation du texte pour la présentation de la Commune dans le futur panneau d'information pris en charge par la Communauté de Communes. Il est décidé de l'installer au cœur du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Prochaine séance du Conseil municipal, le 9 juin 2022 à 19h00.